

Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe d'acteurs locaux

Commune de Sainte-Soulle, le 30 juin 2017 à 10h dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Etude financée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

NOM Prénom	Fonction	Présent/excusé
<i>Membres du groupe d'acteurs locaux</i>		
Christian GRIMPRET	Maire	Présent
Pascale LAPIERRE	DGS Maire de Sainte-Soulle	Présente
Judith LAMBERT	Syndicat de la Rivière de Vaux	/
Franck PETITFILS	Elu, agriculteur et propriétaire foncier	Présent
Elyette BEAUCHEAU	Elue	Excusée
Jean-Paul RENAUD	Agriculteur	Présent
Jean-Marie BARREAUD	Agriculteur	Présent
Alain GUERRY	Agriculteur dont le siège est en dehors de la commune	/
François BOUJU	Représentant d'une association de chasse	Présent
Bruno GARCIA	Représentant association de pêche	/
Fabien MERCIER	Représentant association de protection de la nature	/
Noël LANDRIAUX	Propriétaire foncier	/
Christian GLENEAU	Propriétaire foncier	/
Claude FRAUD	Propriétaire foncier	/
Henri BONNET	Représentant d'une association de propriété foncière	/
Pierre-Jean ALEM	ONEMA	/
<i>Autres intervenants (animation de la réunion)</i>		
François JOSSE	IIBSN	Présent
Ludovic LUCAS	Forum des Marais Atlantiques	Présent
Bernard HABBOUCHE		/
Florence NASSIET	CDA - Sce Etudes Urbaines	Excusée
Stéphane GILBERT	CDA - Sce Environnement	Présent
Alain MORISSET	CDA	Excusé
Olivier VAYRE	CDA - Sce Eau et Assainissement	Présent
Clémence OLLIVIER	Biotope	Présente

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de Sainte-Soulle en date du 19 décembre 2014.

Nombre de pages : 12

INTRODUCTION

Monsieur GRIMPRET accueille les membres du groupe d'acteurs locaux, il explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain en mai/juin 2015 et juin 2016 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.



Figure 1 : Photographie du groupe d'acteurs locaux lors de la réunion.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche - 24 février 2015 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux - 18 mars 2015 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 09 mai au 09 juin 2017 ;
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux - 30 juin 2017.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la Communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Le site internet de la commune de Sainte-Soulle ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Un article dans le bulletin municipal



Site Internet de la CDA de La Rochelle indiquant la réalisation d'un inventaire zone humide



Relais d'information de l'inventaire pour la commune de Sainte-Soulle

CDA : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE SAINTE-SOULLE : Une première carte des zones humides

La cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau est consultable par le public **du 9 mai au 9 juin 2017 à la MAIRIE aux heures d'ouverture**.
 Un cahier de « remarques » pour y apposer tous commentaires relatifs à l'inventaire est également disponible.
 Vos remarques seront étudiées par le bureau d'études et le groupe d'acteurs locaux, qui suit l'inventaire, lors d'une prochaine réunion et pourront faire l'objet d'une phase de « levées de doutes ».
 Pour plus d'infos concernant le PLUi et l'inventaire des zones humides, vous pouvez consulter : <http://www.agglo-larochelle.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal#l-inventaire-des-zones-humides>

Commissaire d'hydrographie de La Rochelle

Figure 2 : Exemples d'actions de communication mises en œuvre sur la commune de Sainte-Soulle

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle : <http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides>.

Résultats de la consultation :

La mairie de Sainte-Soulle nous a fait un retour sur la mise à disposition des atlas. Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire. Des remarques écrites ont été formulées par deux personnes différentes concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

Les premières remarques écrites par M. Petitfils, agriculteur sur la commune, concernent le classement de certaines zones hydromorphes et zones inondables. L'ensemble des entités mentionnées ont été passées en revue lors de la réunion.

Une autre série de remarques a été formulée par un habitant de la commune mais ne concernent pas directement l'inventaire des zones humides. La mairie prend en charge la réponse à ces remarques (demande de classement de terrains en zone UD).

MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

★ Rappels généraux sur les zones humides

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols aux caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

★ Méthodologie

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulé de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de deux sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN ;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
 - Un examen de la végétation,
 - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
 - et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

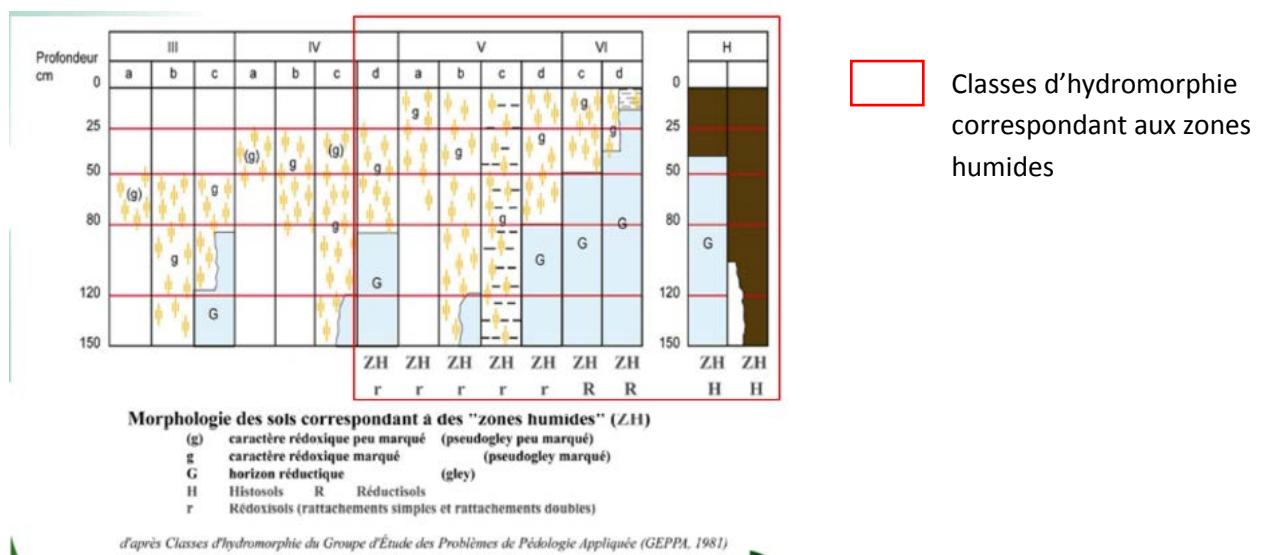


Figure 3 : Tableau du GEPPA

★ Définition des secteurs d'inventaire

L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, il s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 24 février 2015 (cf. carte ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire. François Josse de l'IIBSN rappelle que toutes les zones ouvertes ou à ouvrir à l'urbanisation sont à vérifier.

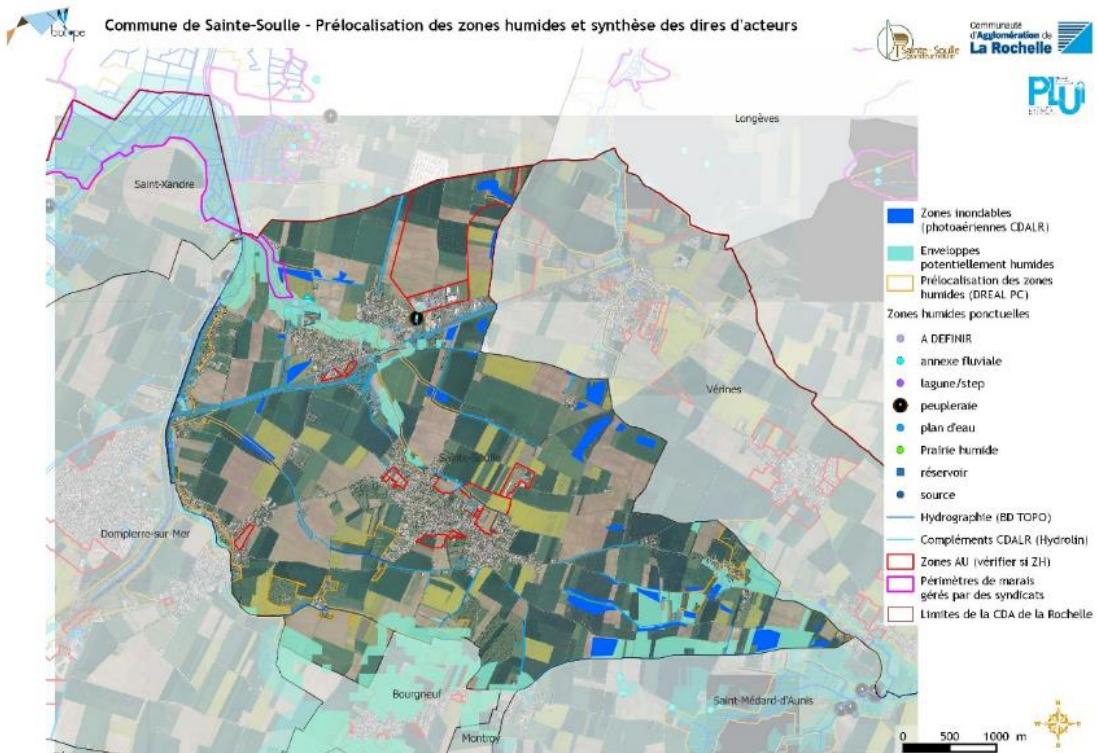


Figure 4 : Carte de pré-inventaire des zones humides sur la commune de Sainte-Soulle (carte élaborée à l'aide des pré-localisations complétées par les dires d'acteurs)

IDENTIFICATION - DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de Sainte-Soulle ont été menés entre mai et juin 2015. Des compléments de sondages ont été réalisés en juin 2016 (6 jours de terrain). Il n'a pas été rencontré de difficultés particulières dans la mise en œuvre de l'inventaire en dehors de quelques parcelles qu'il n'a pas été possible de prospection (parcelles clôturées...).

Au total, 310 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur Sainte-Soulle et sa périphérie. Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, type de sol rencontré, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.



Figure 5 : Photographie d'un sondage présentant des traces d'hydromorphie significatives en profondeur (au-delà de 30 cm) - horizon blanchi lié à un phénomène de déferrification

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Sur la commune de Sainte-Soulle, 14,22 ha de zones humides ont été identifiées en dehors du périmètre de la zone humide du Marais poitevin (Figure 3). En effet, 0,43 ha de zones humides ont été identifiées sur critère habitat (prairie humide, ripisylve) et 13,79 ha sur critère sol.



Légende

- Zones humides
 - Zone humide
- Autres zones
 - Fossé en eau
 - Zone non humide à sol hydromorphe
 - Zone non humide à sol hydromorphe et inondable
 - Zone non humide inondable
 - Zone non prospectée

Eléments ponctuels

- Collecteur/Bassin d'orage
- Remblai
- △ Station de pompage
- ◆ Station d'épuration
- Sondage caractéristique de zone humide
- Hydromorphie significative en profondeur
- Aucun trait d'hydromorphie

Réseau hydrographique

- Réseau hydrographique (BD TOPO)
- Réseau hydrographique CDALR (Hydrolin)
- Réseau hydrographique complémentaire (terrain)

Repères

- Périmètre du marais Poitevin
- Limites communales



0 2.5 5 km



Sources : ©IGN BD ORTHO® (2014), SCAN25® (2009), BD TOPO® (2010) - Données CDA LR, IIBSN, Groupe d'acteurs locaux, BIOTOPÉ – Cartographie : Biotope, 2017.

Figure 5 : Cartographie générale des résultats de l'inventaire des zones humides, des plans d'eau et des zones non humides d'intérêt de la commune de Sainte-Soulle

Les zones humides sont représentées à 65% par des terres agricoles cultivées, 30% par des prairies et fourrés, près de 3,5% par des plantations et 1,5% par des boisements (Figure 4).

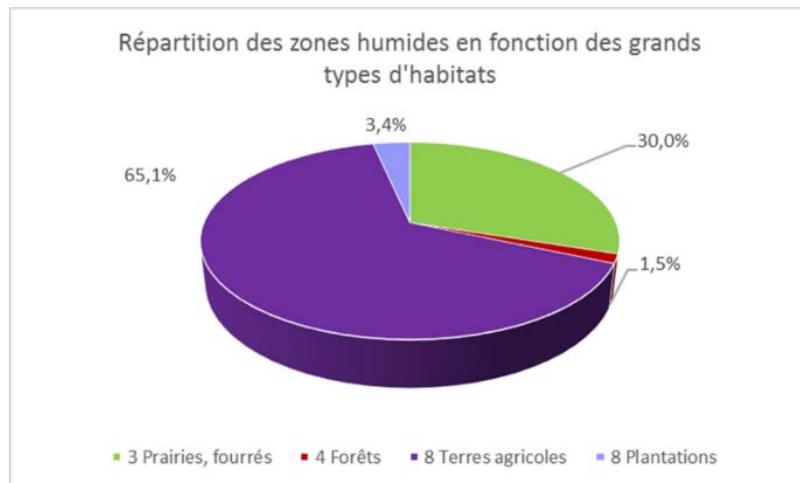


Figure 6 : Diagramme de répartition des zones humides recensées en fonction des grands types d'habitats

Elles ont été principalement observées au nord-ouest de la commune dans le secteur de l'Espérance, au centre de la commune au niveau de la vallée de Chavagne ainsi que de part et d'autre d'Usseau. M. le Maire précise que la zone humide de Chavagne était d'ores-et-déjà bien connue par les acteurs du territoire en raison de la présence de « barbionnes » (roseaux) (figure 5).

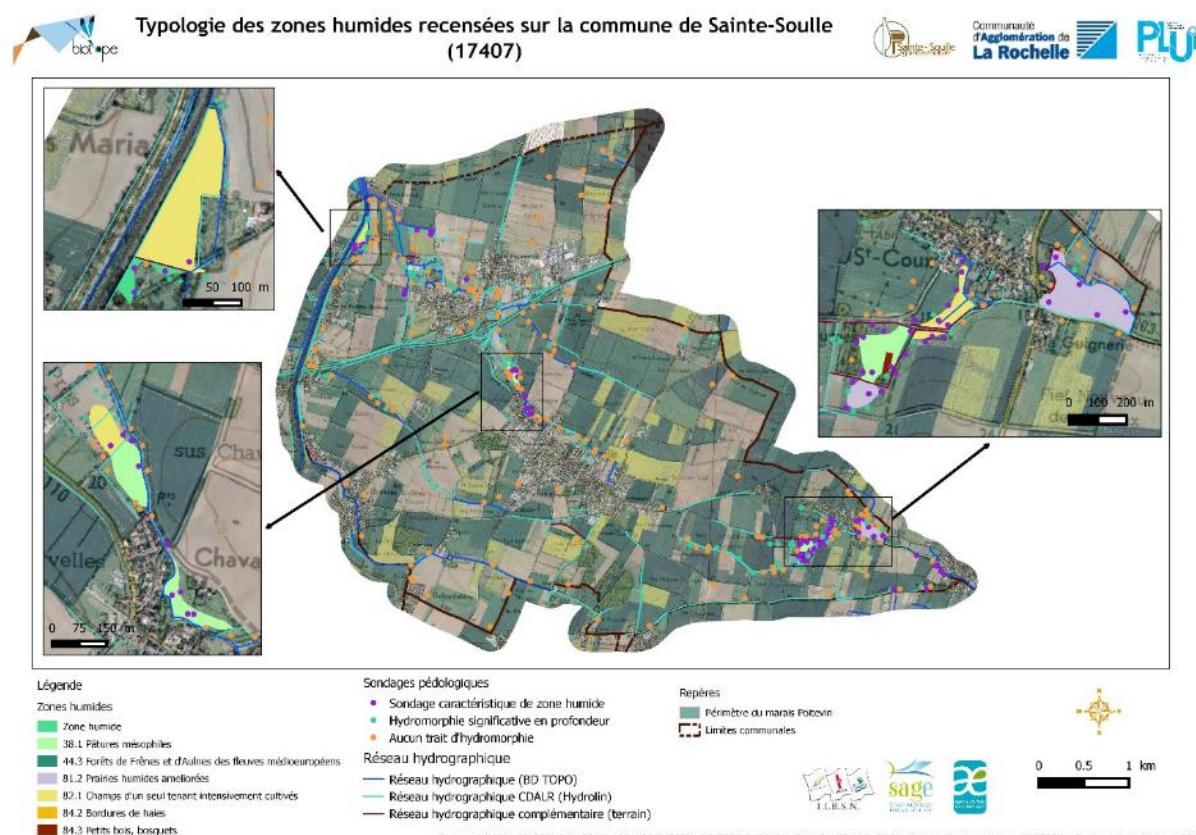


Figure 7 : Cartographie des typologies des zones humides recensées sur la commune de Sainte-Soulle.

Outre les zones humides identifiées, près de 80 ha de zones inondables liées à des phénomènes de remontée de nappe ou de ruissellement ont été identifiés sur la commune (figure 5). M. le Maire précise concernant les résultats de l'inventaire que la zone centrale inondée est classée en zone naturelle au PLU actuellement en vigueur en lien avec le risque inondation observé.

Plusieurs secteurs non humides mais présentant des traces d'hydromorphie au-delà des seuils précisés dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009 (zones dites hydromorphes) ont également été identifiés aux abords des zones humides existantes. Elles représentent une surface cumulée de plus de 26 ha. Sont notamment concernés :

- Le secteur l'Espérance - Usseau ;
- La vallée de Chavagne au centre de la commune ;
- Le sud de Saint-Coux.

Aucune mare ou plan d'eau n'a été recensé sur la commune en dehors du périmètre de marais géré par des associations syndicales. M. Bonnet confirme en effet qu'il n'y en a plus et mentionne la mare de Saint-Coux qui a été bouchée.

Près de 2,4 km de réseau hydrographique complémentaire ont également été répertoriés en complément du réseau hydrographique déjà connu, principalement dans le secteur d'Usseau (©IGN BD TOPO, ©CDA LR Hydrolin). Aucune distinction n'a été faite entre fossés, canaux et cours d'eau, cet ajout n'entre pas dans le classement des cours d'eau.

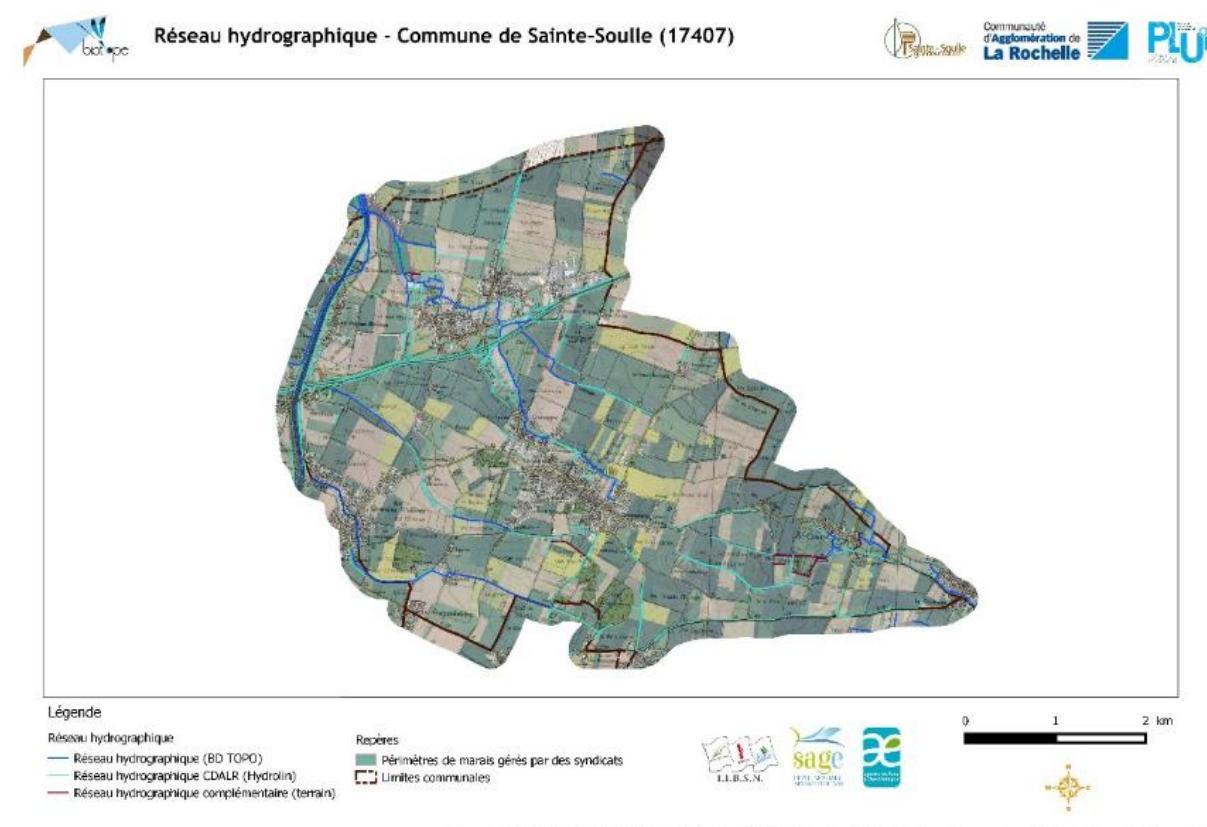


Figure 8 : Réseau hydrographique identifié sur la commune de Sainte-Soule

Plusieurs éléments ponctuels ont également été observés :

- 4 bassins d'orage dans le secteur de Raguenaud,
- 1 station de pompage à l'est de Saint-Coux,
- 1 station d'épuration au nord de la Prée,
- 3 zones de remblai à savoir 2 à l'est des Grandes Rivières et 1 au nord d'Usseau (Figure 7).

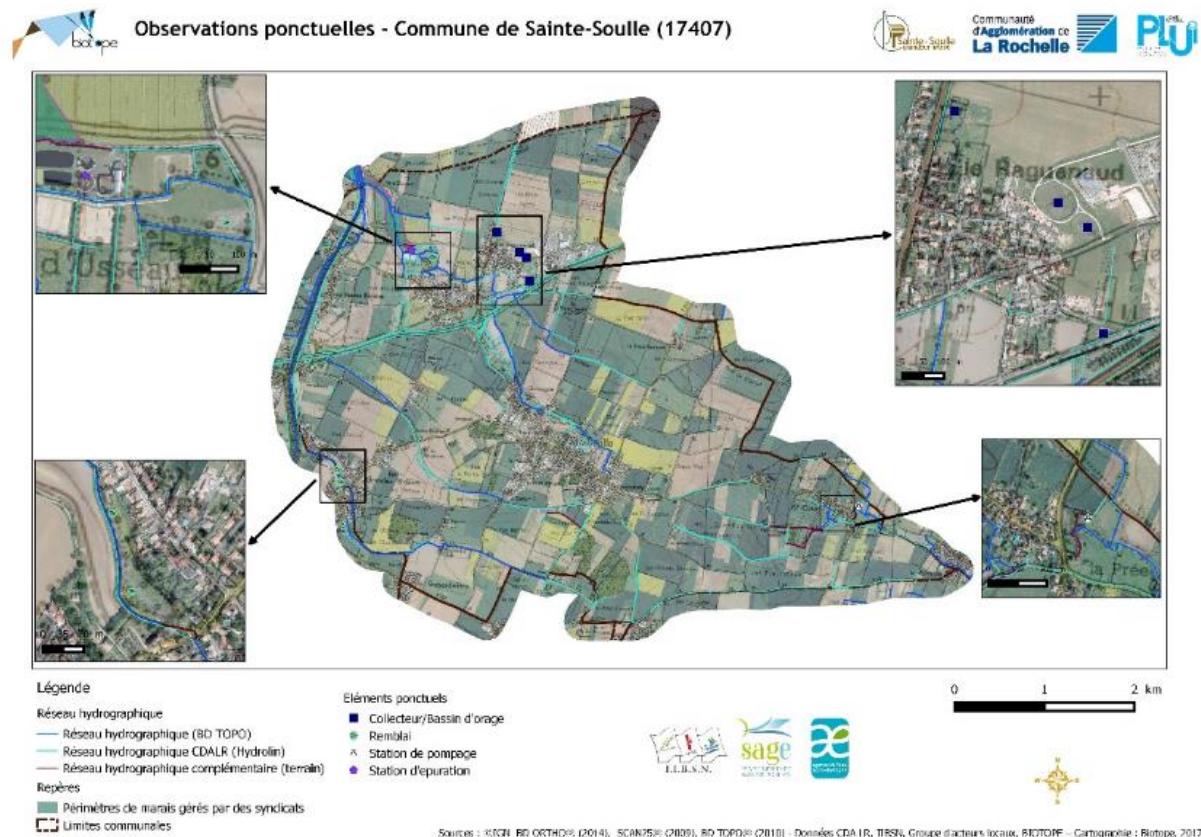


Figure 9 : Cartographie des observations complémentaires recensées sur la commune de Sainte-Soule.

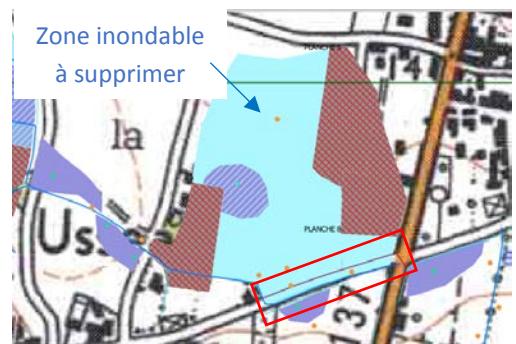
BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

- Planche 5 : La zone à sol hydromorphe codée 17407_ZH_0144 a été remblayée depuis plusieurs années. Cette information sera saisie dans la base de données Gwern.

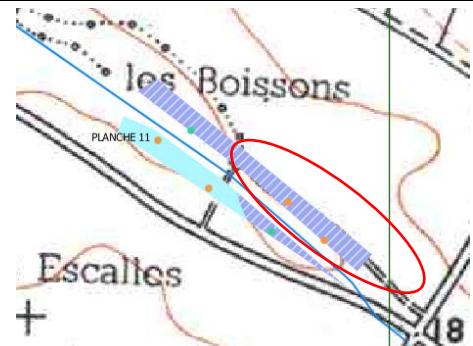


- Planche 8 : La zone inondable ci-contre n'a pas lieu d'être selon les acteurs locaux. Elle sera donc supprimée sur la version finale de l'atlas.

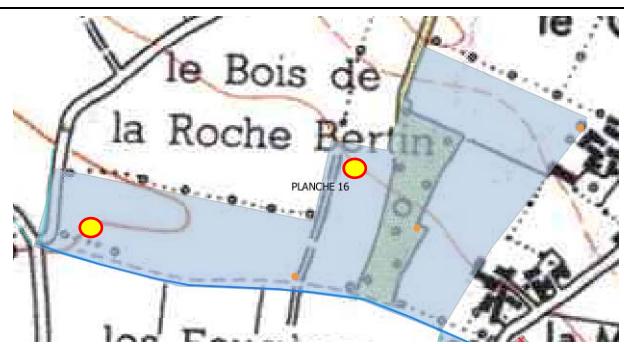
Le cours d'eau (BD TOPO) tracé au sud de la zone est de l'autre côté de la route et vient ensuite la traverser au niveau du carrefour (cf encadré rouge).



- Planche 11 : Des zones inondables ont été identifiées de part et d'autre du fossé. Elles sont liées à l'égouttement de la butte. Certaines parties de ces zones inondables présentent des traces d'hydromorphie en profondeur. La partie est de la zone la plus au nord est à corriger car elle ne présente pas de traces d'hydromorphie. Elle sera donc classifiée comme « zone non humide inondable ».

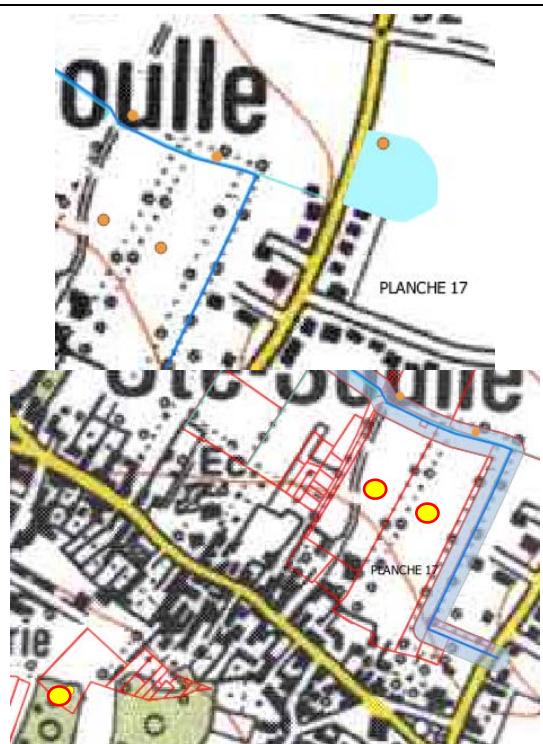


- Planche 16 : La réalisation de plusieurs sondages complémentaires a été demandée par François Josse de l'IIBSN dans le secteur du bois de la Roche Bertin pour affiner l'effort de prospection en lien avec la pré-localisation des zones humides réalisée à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes (surfacique bleu transparent). Les deux sondages complémentaires (en jaune ci-dessous) ont mis en évidence des sols de groie sans traces d'hydromorphie.



- Planche 17 :

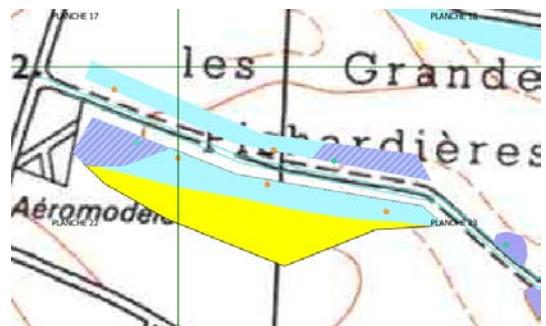
La zone ci-contre avait été intégrée dans l'inventaire comme « zone non prospectée inondable ». Un sondage a été réalisé. Aucune trace d'hydromorphie dans les 25 premiers centimètres n'a été constaté. La typologie de la zone a ainsi été modifiée en conséquence (renommée zone inondable). L'inondation semble causée par le mauvais dimensionnement d'une buse.



Plusieurs points de sondages complémentaires sont demandés en lien avec le zonage PLU actuellement en vigueur (zones en rouge sur la 2^{ème} figure) afin de compléter l'effort de prospection sur les secteurs potentiellement urbanisables. Ces 3 sondages complémentaires (en jaune) mettent en évidence des sols de groie sans traces d'hydromorphie significative.

- Planche 18 :

La zone inondable située au sud du chemin au Grandes Pichardières (figure ci-contre) est plus réduite en réalité que celle présentée. La zone en jaune n'a pas lieu d'être et sera supprimée sur l'atlas final de la commune.



Des sondages complémentaires sont demandés par François Josse de l'IIBSN pour affiner l'effort de prospection en lien avec la pré-localisation des zones humides réalisée à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes (surfacique bleu transparent). Les trois sondages complémentaires (en jaune ci-dessous) ont mis en évidence des sols de groie sans traces d'hydromorphie avec des refus de tarière à 40 cm.

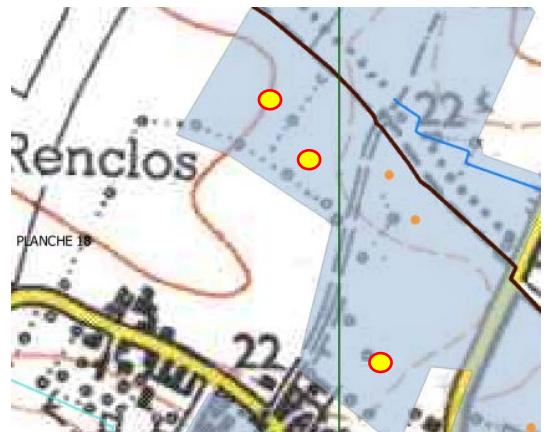


Planche 24 : La zone humide située en limite de commune au Pontreau suscite des interrogations de certains des acteurs présents car il leur semble peu probable que ce secteur soit caractérisé « zone humide ». Une vérification est demandée concernant les résultats des sondages réalisés. Après examen des informations saisies, les sondages réalisés mettent en évidence des traits d'hydromorphie au-delà des seuils fixés dans l'arrêté (sondages de couleur bleu). De fait, les deux zones humides identifiées ne peuvent pas en l'état être considérées comme telles mais plutôt comme des zones hydromorphes. Seul un sondage est considéré comme caractéristique de zone humide sur critère sol, probablement lié à la proximité au fossé (sondage mauve).



BILAN DE LA CONCERTATION ET SUITE DE LA DEMARCHE D'INVENTAIRE

A l'issue du passage en revue de l'atlas des résultats des zones humides et en dehors des remarques retranscrites précédemment, les membres du groupe d'acteurs locaux n'a pas de commentaires particuliers à émettre. Dans l'ensemble, la cartographie provisoire reflète bien la localisation des zones humides sur le territoire communal.

A l'issue des retours terrain du 06/07/2017, quelques délimitations ont été modifiées mais le bilan reste sensiblement le même.

Le compte-rendu, envoyé à la mairie, sera mis à disposition. L'inventaire sera ensuite soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation à compter d'octobre 2017. Enfin, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin étudiera et validera l'étude.